

**SAINT-PARDOUX-  
SOUTIERS**

**Jeunes : quelques  
heures de travail  
rémunérées**

La municipalité communique  
quelques informations utiles :

**Dispositif argent de poche.** Il concerne les jeunes, de 16 ans révolus et jusqu'à la veille de leurs 18 ans, qui habitent la commune et/ou la communauté de communes. La municipalité en recrute quelques-uns, en échange d'une petite rémunération, pour les vacances de la Toussaint et de Noël. Cet été, deux jeunes ont rejoint l'équipe technique.

**Administratif.** Depuis la fusion des communes de Saint-Pardoux et Soutiers, tout le travail administratif se fait à la mairie dans le bourg de Saint-Pardoux. L'accueil téléphonique est assuré tous les jours de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h au 05 49 63 40 03 (par mail : [accueil@stpardouxsoutiers.fr](mailto:accueil@stpardouxsoutiers.fr)). Sur demande des habitants, les élus peuvent recevoir du public à la mairie de Soutiers.

**Festivités.** Le repas de Noël des aînés est maintenu pour le moment.